



**MUNICIPALITE  
1189 SAUBRAZ**

## **AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

### **Préavis municipal n° 05/2018 – facilité de trésorerie**

---

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La situation de la Commune en matière de liquidité est difficile. En l'état et au 31 août 2018, ses liquidités s'établissent à 143'000.-, tous comptes compris.

Ce solde permet certes de faire face aux échéances courantes hors dépenses péréquatives et cantonales, mais ne permet pas de faire face à des montants importants même en anticipant nos recettes fiscales. Il est vraisemblable également que compte tenu de l'insuffisance de nos recettes fiscales, nous devons emprunter pour financer nos dépenses courantes.

Nos emprunts s'élèvent aujourd'hui à CHF 2'150'000.- avec des échéances en novembre 2018 et en juin 2021. Dans sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil Général a approuvé un plafond d'endettement de CHF 3'900'000.- pour la législature 2016 – 2021.

Dès lors, la Municipalité souhaite pouvoir être autorisée à contracter une avance à court terme et aux meilleures conditions du marché, pour un montant total ne dépassant pas CHF 300'000.-. Ce montant est identique au dernier emprunt effectué.

**Conclusion**

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- Vu le préavis municipal n° 05/2018 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**DECIDE**

**Article 1** D'autoriser la Municipalité à contracter des avances à court terme et aux meilleures conditions du marché, pour un montant total ne dépassant pas CHF 300'000.-.

Approuvé en séance de municipalité du 4 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Daniel Barbezat

La Secrétaire



Barbara Kammermann

